

Assistance au remplissage de la Déclaration de Revenus

↓	↓
Champ de compétences	Hors Champ de compétences
✓ Revenus salariés Frontaliers (tous cantons)	✓ Revenus indépendants français ou étrangers
✓ Rentes AVS, 2 ^{ème} pilier, AI, Accident Pro et Non Pro, secteur privé et public	✓ Revenus des assistantes maternelles
✓ Capitaux de prévoyance 2 ^{ème} et 3 ^{ème} pilier	✓ Revenus tirés de l'actionariat salariés français et étrangers (stock-options, actions, etc.)
✓ IJ maladie (y compris ALD), maternité, accident pro et non pro versée par APG ou AA	
✓ Rétroactif rente AVS, AI et 2 ^{ème} pilier	✓ LMNP régime bénéfice réel
✓ Revenus locatifs suisse	✓ Revenus fonciers français ou étrangers- Régime réel 2044 ou 2044-SPE
✓ Revenus locatifs français au micro-foncier + LMNP régime Micro-Bic	✓ Plus-values immobilières, boursières, professionnelles
✓ Intérêts suisses et dividendes suisses	✓ Investissement immobilier locatif (Dispositif Scellier, Pinel, Duflot, Denormandie, etc.)
✓ PS revenus remplacement et patrimoine	✓ Non-résidents
✓ Frais réels	✓ IFI
✓ Charges déductibles (épargne retraite, pensions alimentaires, assurance maladie CMU-Dispositif frontalier)	
✓ Réductions et crédits d'impôt famille (Cite, aide à la personne, etc.)	
✓ Comptes à l'étranger et polices d'assurance vie à l'étranger	

➔ RDV individuel de 50 min - Tarification de 60 € TTC ou 120 € TTC selon ancienneté à l'association

➔ Options facultatives à souscrire selon besoin :

- ✓ Option arbitrage : + 30 €
- ✓ Option simulation : + 20 €



Option arbitrage à 30 € : à souscrire si vous êtes dans l'une des situations suivantes et que vous vous interrogez sur le choix le plus judicieux fiscalement

- Mariage ou Pacs dans l'année : Déclaration commune ou séparée ?
- Enfants majeurs : Rattachement au foyer fiscal ou Imposition séparée avec déduction de pensions alimentaires
- Revenus de capitaux mobiliers (intérêts et dividendes versés par les banques) : PFU ou barème ?

Option simulation à 20 € : à souscrire si vous êtes dans l'une des situations suivantes et que vous vous interrogez sur le montant d'impôt à payer

- Vous disposez pour la même année de revenus mixtes (foyer et/ou contribuable) c'est-à-dire des revenus taxés à la source en Suisse et des revenus imposables en France (salaires, pôle-emploi, revenus fonciers, etc.)
- Vous disposez de revenus différés c'est-à-dire des revenus encaissés en 2022 mais correspondant à des années antérieures (rétroactif AI/AVS)

➔ **Nouveauté 2023 DRFF : Ateliers collectifs (maximum 10 personnes par atelier) à Annemasse (74)**

Objectif : Accompagnement pas à pas en présence d'un conseiller fiscaliste, déroulement des étapes de la télédéclaration et remplissage en simultané en autonomie de votre propre déclaration.

Public cible : 1er emploi en Suisse dans l'année 2022 ou actif en Suisse avec uniquement des revenus provenant d'un salaire suisse, sans changement de situation familiale dans l'année.

Tarif : 30 € (Quelle que soit l'ancienneté au GTE)

Durée : 1h

Conditions :

- Réservés aux déclarations simples* (*sans arbitrage ni simulation)
- Le participant doit disposer de son propre matériel informatique (ordinateur portable) et être autonome avec son outil
- Accès à l'espace personnel impots.gouv.fr ouvert et fonctionnel